



Association

143. ch - La Main Tendue Nord-Ouest

Comptes annuels 2024

Rapport de gestion

Biel-Bienne, mars 2025



1. BILAN

(CHF)	Remarque	31.12.2024	31.12.2023
Actifs			
Actifs circulants		276 917	672 350
Liquidités et équivalents de liquidité		204 419	645 966
Papiers-valeurs		0	0
Créances sur ventes et prestations de services		0	0
Autres créances à court terme		1 715	571
Inventaire matériel		0	0
Comptes de régularisation actifs		70 782	25 813
Actifs immobilisés		456 298	98 733
Placements financiers		453 568	98 732
Immobilisations corporelles		2 730	1
Immobilisations incorporelles		0	0
Total de l'actif		733 215	771 083
Passifs			
Dettes à court terme		63 738	50 792
Dettes sur achats et prestations de services		0	0
Autres dettes à court terme		0	0
Provisions à court terme		13 202	8 288
Comptes de régularisation passifs		50 536	42 505
Dettes à long terme		0	0
Dettes financières à long terme		0	0
Autres dettes à long terme		0	0
Provisions à long terme		0	0
Capital des fonds (fonds affectés)	3.1	122 717	158 000
Fonds liés		67 000	100 000
Fonds réservé		55 717	58 000
Capital de l'organisation (fonds propres)	3.2	546 760	562 289
Capital social		0	0
Capital lié		0	0
Capital libre		546 760	562 289
Total du passif		733 215	771 081

2. COMPTE D'EXPLOITATION

(CHF)	Remarque	2024	2023
Cotisations des membres		550	660
Contributions et dons reçus	4,41	197 468	387 202
Contributions des pouvoirs publics	4,42	215 750	272 750
Prestation personnelle des bénévoles	4,55	522 150	536 250
Produits des livraisons et des prestations		3 200	1 760
Total des produits d'exploitation		939 118	1 198 622
Contributions et dons versés	4,45	-24 499	-19 425
Charges de personnel		-894 030	-884 249
Frais de personnel (salarié)		-306 339	-294 366
Prestation personnelle des bénévoles	4,55	-522 150	-536 250
Formation des personnes bénévoles		-28 489	-22 267
Frais et dépenses des personnes bénévoles		-37 051	-31 367
Autres charges d'exploitation		-79 290	-127 786
Frais généraux administratifs		-4 854	-4 398
Loyers et frais accessoires		-37 245	-36 801
Recherche de fonds		-26 036	-73 046
Informatique		-8 999	-10 115
Dépenses liées aux organes		-2 156	-3 426
Amortissements		-2 730	0
Total des charges d'exploitation	4,43	-1 000 549	-1 031 461
Résultat d'exploitation		-61 431	167 161
Résultat financier	4,44	10 620	7 564
Résultat hors exploitation		0	0
Résultat exceptionnel		0	0
Résultat avant variation du capital des fonds		-50 812	174 725
Variation du capital des fonds	3.1	35 283	-103 000
Résultat annuel (avant affectation au capital de l'organisation)		-15 529	71 725
Utilisations (Dotations)	3.2	0	0

3. COMPTE DE VARIATION DU CAPITAL

3.1 Capital des fonds (affectés) (CHF)		dont	Fonds NE	Fonds Fête bénévoles	Fonds IFOTES	Fonds formation
Capital au 31.12.2022	55 000			0	6 000	9 000
Dotations	106 954		100 000	3 000	3 954	
Utilisations	-3 954				-3 954	
Capital au 31.12.2023	158 000		100 000	9 000	9 000	40 000
Dotations	0					
Utilisations	-35 283		-33 000	-2 283		
Capital au 31.12.2024	122 717		67 000	6 717	9 000	40 000

3.2 Capital de l'organisation (CHF)		dont	Capital de base	Capital lié	Capital libre
Capital au 31.12.2022	490 564			0	0
Dotations	71 725				71 725
Utilisations	0				
Capital au 31.12.2023	562 289		0	0	562 289
Dotations	0				
Utilisations	-15 529				-15 529
Capital au 31.12.2024	546 760		0	0	546 760

4. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.1 **Forme juridique, objectif et but**

La Main Tendue Région Nord-Ouest, est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, dont le siège est à Bienne. L'association a pour but de promouvoir un soutien anonyme et bienveillant aux personnes en crise ou en situation problématique sur le territoire suisse. En raison de son caractère d'utilité publique, l'association est exonérée des impôts fédéraux, cantonaux et communaux.

4.2 **Principes comptables**

La présentation des comptes est effectuée en francs suisses (CHF) et en conformité avec les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

En tant qu'organisation à but non lucratif, la norme RPC 21 est appliquée en complément des autres recommandations. Les présents comptes annuels établis selon les Swiss GAAP RPC constituent à la fois les comptes statutaires et les comptes commerciaux.

Il a été fait usage de la possibilité de renoncer à l'établissement d'un tableau de financement.

4.3 **Composition et rémunération des organes**

Comité :

- Juillard Charles, Président
- Kaufmann Elisabeth, Vice-Président
- Gagnebin Marc-André, membre
- Kunz Thomas, membre
- Stupan Benjamin, membre
- Fleury Angela, membre (à partir du 01.05.2024)
- 2 représentant-es des églises, membre
- 2 représentantes des bénévoles, membre

Direction: Amstutz Christophe, Directeur, 80%

Comme la direction n'est composée que d'une seule personne, nous renonçons à publier les chiffres précis, mais pouvons préciser que la rémunération se situe dans les niveaux usuels de la branche.

4.4 Explication des postes des comptes annuels

4.41 Contributions et dons reçus

Contribution des dons reçus (CHF)			
2024	2023	2024	2023
Affectés (à des fins spécifiques)		4 000	100 000
Legs		3 000	3 000
Libres		190 468	284 202
Cotributions et dons reçus		197 468	387 202

Le montant affecté en 2024 représente un versement de la Chancellerie du canton de Berne pour favoriser le bilinguisme dans le canton. Celle-ci est tributaire d'une demande annuelle soumise à approbation.

Le leg annuel est assuré jusqu'en 2024.

4.42 Contributions des pouvoirs publics

Contribution des pouvoirs publics (y compris des collectivités ecclésiastiques)					
(CHF)	2024		2023		
	(CP = contrat de prestation)	avec CP	sans CP	avec CP	sans CP
Cantons et communes		57 250	27 500	27 250	127 500
Organismes ecclésiastiques			104 500		104 500
Autres entités juridiques publiques			26 500		13 500

Les contrats de prestations avec les cantons sont en rapport avec la reconnaissance officielle comme poste d'urgence en cas de violences domestiques (LAVI) dans les cantons de Berne, Neuchâtel et Jura.

4.43 Charges de projets ou de prestations, d'administration et de collecte de fonds

2024							
	Total CHF	Projet %	CHF	Administration %	CHF	Fundraising %	CHF
Cotisations et dons versés	-24 499	80	-19 600	10	-2 450	10	-2 450
Charges de personnel	-371 880	72	-267 725	8	-30 634	20	-73 521
Préstations Bénévoles	-522 150	98	-514 230	2	-7 920	0	0
Charges matérielles	-79 290	49	-38 737	9	-7 484	42	-33 069
Ammortissement	-2730	80	-2184	10	-273	10	-273
Total	-1 000 549	84	-842 475	5	-48 760	11	-109 314

2023							
<i>Kontengruppen zur Kontrolle</i>	Total CHF	Projet %	CHF	Administration %	CHF	Fundraising %	CHF
Cotisations et dons versés	-19 425	80	-15 540	10	-1 943	10	-1 943
Charges de personnel	-347 999	71	-247 915	8	-29 437	20	-70 647
Préstations Bénévoles	-536 250	98	-528 050	2	-8 200	0	0
Charges matérielles	-127 786	32	-41 410	7	-8 856	63	-80 351
Ammortissement	0		0		0		0
Total	1 031 461	80	-832 915	5	48 435	15	-152 942

Ce calcul est effectué selon la méthode ZEW0.

4.44 Résultat financier

Résultat financiers (CHF)	2024	2023
Charges financières	-473	-518
Résultat financier	11 093	8 082
Résultat financiers	10 620	7 564

4.45 Contributions et dons versés

Il s'agit de la contribution annuelle à l'association faîtière nationale "La Main Tendue". Le montant correspond à un 4.5 % des charges (convention spéciale) de l'année précédente (3% en 2023) et est décidé chaque année par l'assemblée des délégués de l'association faîtière pour l'année suivante. Pour 2024, il correspondait à un montant de CHF 23'649.

4.5 Autres informations

4.51 Nombre d'employés

Le nombre de postes à temps plein est inférieur à 10 à la fin de l'année (et de l'année précédente), sans tenir compte de la prestation des personnes bénévoles.

4.52 Prévoyance du personnel, engagements de retraite

Le personnel de l'association est assuré pour la prévoyance professionnelle par la fondation collective de Prosperita SA. Il n'y a pas de dettes envers l'institution de prévoyance à la fin de l'année.

4.53 Transactions avec des "parties liées"

L'association faîtière "143.ch - la Main Tendue" et les autres membres de l'association faîtière sont définis comme des parties liées.

4.54 Prestations non rémunérées des personnes bénévoles

Toute l'année, 24 heures sur 24, des bénévoles travaillent au téléphone. Les heures sont évaluées comptablement à CHF 50.00 par heure et comptabilisées comme charges et produits. Au total, cela représente 8'760 heures au téléphone et 1'485 de formations et supervisions. A cela s'ajoutent 198 heures fournies par les membres du comité. Au total, cela représente 10'443 heures et une valeur de CHF 522'150 pour 2024 (CHF 536'250 en 2023).

4.55 Prestations en nature et remises obtenues

Aucune, si ce n'est les différentes conditions spéciales, prestations en nature et rabais habituels dans la branche pour les organisations à but non lucratif.

4.6 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucune.

4.7 Rapport de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2024 à l'attention de l'assemblée des membres de l'association LA Main Tendue à Bienne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation - à l'exception du budget 2025 - et annexe) de l'association La Main Tendue du Nord-Ouest, Bienne pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Conformément à la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de vérification par l'organe de révision.

L'association La Main Tendue du Nord-Ouest, Bienne, nous a chargés d'effectuer un audit tel que le prévoient ses statuts. La vérification de l'existence d'un système de contrôle interne ainsi que le rapport supplémentaire destinés à l'assemblée des membres n'incombent pas à ce mandat.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Notre audit englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Nous avons par ailleurs jugé dans son ensemble l'utilisation des principes essentiels d'établissement des comptes, les décisions fondamentales d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels. Nous sommes d'avis que notre contrôle constitue une base suffisante à l'émission de notre jugement.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels

- ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21
- ne sont pas en conformité avec la loi et les statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Bienne, le 25 mars 2025



Vincent Bernasconi
*Expert-comptable diplômé
et expert-réviseur agréé*



Patrick Ogi,
Economiste ES